

Action Réfugiés

Périodique trimestriel n° 165 - 1^{er} trimestre 2020
Bureau de dépôt - Liège x - P202 391

Édité par l'Aide aux Personnes Déplacées asbl
Rue Jean d'Outremeuse, 93 - 4020 Liège
Fondée par Dominique Pire (†) Prix Nobel de la Paix 1958

ÉDITO

Le 30 décembre, juste avant cette période de repos que l'on se plaît à qualifier de « trêve des confiseurs », tombait sur notre messagerie une interpellation teintée d'un soupçon de reproche.

« Votre fondateur, le Père Pire, n'avait pas imaginé qu'un demi-siècle après lui, les dirigeants européens mettraient en place les protocoles de Dublin qui, par la priorité donnée aux pays d'entrée dans l'Union Européenne dans les procédures de demande d'asile, produirait la survenance de ce nouveau groupe, les transmigrants, qui refusent cette obligation de demander l'asile dans un pays qui leur est imposé.

C'est là un sous-produit inattendu, mais tragique, d'une décision bureaucratique qui, pour le reste, relève d'une logique administrative imparable.

Je doute peu qu'aujourd'hui le Père Pire se préoccuperait des transmigrants, non tant pour les convaincre de changer d'objectif, mais pour soulager leur misère présente, et tenterait que leur soient offerts gîte, couvert et soins, dans leur terrible périple.

Des citoyens anonymes s'en chargent aujourd'hui, notamment au sein de la plateforme citoyenne. Ne pourrait-on imaginer que l'APD les soutienne, avec son expérience et ses moyens ?

Alors que l'Aide aux Personnes Déplacées n'a de cesse de répéter qu'elle inscrit son action dans le sillage de la voie tracée par son fondateur, passerait-elle à côté des vrais défis que pose la question migratoire au XXI^e siècle ?

Serait-elle tombée dans une routine qui l'aurait éloignée de « là où ça se passe maintenant » ?

Nous avons demandé à Danielle Bouchat, l'assistante sociale de notre antenne de Namur, de nous parler de la manière dont elle aborde cette question. ■



MIGRANTS EN TRANSIT : QUAND LA DÉTRESSE HUMAINE S'EXPOSE LE LONG DE NOS AUTOROUTES

Les médias évoquent régulièrement la problématique des « migrants en transit ». Pourrais-tu nous brosser un rapide portrait de ce groupe particulier ?

Le concept désigne l'étranger qui ne se signale pas auprès des autorités du pays dans lequel il se trouve parce qu'il envisage de n'y séjourner que le temps qui lui sera nécessaire pour organiser son voyage vers un autre pays. Dans le cas qui nous occupe, il ne fait pas mystère que c'est en direction de l'Angleterre que tous les regards se tournent. Après le démantèlement très médiatisé de la jungle de Calais en 2016, la Belgique est devenue un lieu de passage important vers le Royaume-Uni et des camps de fortune ont commencé à se former à proximité de nos aires d'autoroute.

Quel est le profil de ces personnes ?

Ce sont pour la plupart de jeunes Soudanais, Ethiopiens ou Erythréens. Essentiellement des hommes mais on rencontre aussi des filles, parfois même des jeunes femmes enceintes. Ces gens fuient des pays à l'égard desquels les violations des droits de l'homme sont largement documentées.

On parle beaucoup des Erythréens présents en Belgique mais on connaît peu leur pays. Que fuient-ils ?

Filles et garçons sont soumis à un service national obligatoire. Selon la loi, chaque personne doit effectuer 18 mois de service national, dont six mois d'entraînement militaire. Depuis la fin des années 90, dans un contexte de conflit frontalier avec l'Éthiopie, la durée de ce service national est indéfinie. On peut passer des années dans des camps sans revoir ses proches. Les organisations internationales ont répertorié de très nombreux abus qui les amènent à parler d'esclavage. En 2019, 86% des décisions de

protection internationale prises par la Belgique à l'égard des Erythréens étaient d'ailleurs positives.

Qu'est-ce qui explique alors que ces gens errent sur les parkings plutôt que de demander l'asile ?

Ils sont en général « Dublinés ». Ce terme barbare signifie qu'en application du Règlement Dublin, un autre pays est responsable de l'examen de leur demande de protection internationale. Il s'agit en général de celui par lequel ils sont entrés dans l'Union Européenne ou, s'ils ont réussi à ne pas s'y faire repérer, d'un pays qu'ils ont traversé et dans lequel ils ont été amenés à donner leurs empreintes digitales. S'ils demandent une protection, que ce soit en Belgique ou en Angleterre, un signalement apparaîtra et une demande de reprise sera adressée au pays concerné.

Pourquoi ne s'adressent-ils pas au pays désigné pour leur venir en aide ?

Parmi les « Dublinés », on rencontre des gens qui ont été déboutés par le pays compétent mais certains font le choix de tenter directement leur chance ailleurs. Quelques pays européens sont connus pour leurs conditions d'accueil non conformes à la dignité humaine. On sait qu'en Grèce, par exemple, des femmes sont renvoyées dans leur tente avec leurs nouveau-nés peu de temps après avoir accouché, que l'accès aux soins est refusé à de nombreuses personnes, que l'assistance juridique est quasi-inaccessible et que certains doivent attendre plus de deux ans avant d'avoir un rendez-vous avec l'instance d'asile...

Ceux qui ont la force de se remettre en route cherchent à s'extirper de situations indignes.

OK. Mais pourquoi s'acharner à vouloir gagner un pays aussi difficilement accessible que l'Angleterre ? Qu'est-ce

qui rend ce pays si attractif ? Cet état qui sort de l'UE, notamment pour freiner l'immigration intra-européenne, déplie-t-il le tapis rouge devant les ressortissants des pays tiers ?

Le pays n'est connu ni pour une quelconque bienveillance à l'égard des demandeurs d'asile, ni pour la générosité de son système de protection sociale. Le marché du travail y étant cependant moins régulé qu'ailleurs, il semble plus facile d'y vivre sans papier.

En Angleterre, où les communautés étrangères sont extrêmement bien organisées, les migrants comptent sur le soutien de leur famille, de leur communauté d'origine. Ils ont également la conviction qu'il leur sera plus facile de se débrouiller dans un pays dont ils connaissent déjà un peu la langue. Et puis l'attrait est contagieux. Si tout le monde veut y aller, c'est que ça vaut le coup, non ?

Ils renoncent donc à toute forme de protection ?

Tous ne renoncent pas à obtenir un statut. Certains se font des illusions. Des tas de rumeurs circulent. J'ai par exemple entendu que suite à la décision de sortie de l'UE, le Royaume-Uni n'appliquerait plus Dublin. Mais à l'heure actuelle, le règlement s'applique toujours et rien ne permet de penser que le Royaume-Uni acceptera d'étudier la demande d'asile de tous ceux qui réussiront à mettre un pied sur son territoire. Le nouveau gouvernement anglais vient de mettre fin à la possibilité qu'avaient les MENA (Mineurs Étrangers Non Accompagnés) en transit de rejoindre un membre de leur famille. On peut dans ce contexte douter de la mansuétude des Anglais. Mais un peu plus réalistement, certains spéculent sur le fait qu'ils réussiront à « casser leur Dublin ».

Comment casse-t-on Dublin ?

Le règlement prévoit différents délais qui, s'ils ne sont pas respectés, rendent finalement compétent un pays qui ne l'était pas. Quand un Etat renvoie quelqu'un vers l'Italie par exemple, que le demandeur de protection internationale n'obtempère pas (sans pour autant être en fuite) et que la Belgique n'organise pas le transfert dans un délai de six mois, l'Italie cesse d'être compétente et le pays qui avait demandé la reprise le devient. Certains demandeurs forcent de cette manière la main de leur pays d'élection.

Ces gens pourraient donc tout autant essayer de « casser leur Dublin » en Belgique ?

Certains finissent par le tenter parce qu'ils mènent une vie extrêmement éprouvante. Parfois ça marche, mais parfois la Belgique les renvoie vers le pays compétent qui, au terme d'une procédure plus ou moins équitable, est susceptible de les renvoyer chez eux. En dépit des efforts d'harmonisation, les chances d'être reconnu fluctuent encore d'un pays à l'autre.

On peut penser que ces migrants, qui n'ont probablement jamais été riches, ont été dépouillés par les réseaux qui les ont guidés vers l'Europe. De quoi vivent-ils ?

Sans la solidarité de la plate-forme et des comités de citoyens qui s'organisent pour les secourir, on serait confronté à une catastrophe. Certains distribuent des repas chauds, organisent un accueil de jour et ouvrent même parfois des dortoirs. Les hébergeurs qui au départ se sont mobilisés autour du parc Maximilien sont toujours très actifs pour héberger les migrants exclus du système d'accueil de l'Etat.

Secourir les migrants en transit est une tâche ingrate. Si des solutions individuelles émergent pour l'un ou l'autre migrant, de nouveaux arrivants prennent leur place. Les ci-

toyens ne peuvent compter que sur eux-mêmes pour adoucir l'existence de ces migrants. Ils réclament une prise en charge de la problématique par les pouvoirs publics mais leurs interpellations restent lettre morte.

Le Père Pire, écrit votre interlocuteur, « se préoccuperait des transmigrants non pas tant pour les convaincre de changer d'objectif mais pour soulager leur misère présente ». Que lui répondez-vous ?

Le Père Pire serait incontestablement sensible à cette nouvelle forme de misère. En lien avec le comité de soutien local, j'ai récemment été à la rencontre d'une quarantaine de ces personnes à Spy. Quand la séance d'information s'est terminée, je les ai vus remonter leur col et rejoindre un abri où ils allaient se réchauffer un moment avant de passer la nuit dans un abri de fortune ou de « partir en chance » comme ils disent. Je travaille avec des réfugiés depuis plus de trente ans et j'ai souvent été confrontée à la souffrance que produit l'exil. Cette rencontre cependant a laissé en moi un sentiment de malaise proche, je l'imagine en tous cas, de celui qu'avait pu ressentir le Père Pire face à la détresse des DP après la guerre.

Ils sont jeunes...

Très jeunes. Ils en ont bavé – au pays et sur la route - et ne savent pas trop à quel saint se vouer. Qui écouter ? Ceux qui parmi eux parlent plus fort que les autres ? Ceux qui leur conseillent de demander l'asile ici mais qui ne leur donnent aucune garantie ? Leur anxiété est exacerbée par leurs conditions de vie. Tous les ingrédients sont réunis pour mettre leur santé physique et mentale à l'épreuve.

Que faites-vous pour soulager leur misère ?

Nous proposons à ceux qui sont prêts à renoncer au rêve anglais d'examiner la possibilité de faire traiter leur demande par la Belgique. C'est en-

visageable pour des profils particuliers - les MENA, certains membres de famille de réfugiés - mais également pour toute personne qui établirait que le transfert la soumettrait à un « traitement inhumain et dégradant ». Nous proposons dans ce contexte une analyse individuelle des griefs à l'égard de l'Etat compétent, aidons les personnes à formuler de manière adéquate leurs arguments et, si une action juridique s'impose, aiguillons vers des avocats spécialisés. Si la compétence de la Belgique est *in fine* reconnue, nous préparons les demandeurs aux audiences devant les instances d'asile.

Il nous arrive également régulièrement d'être consultés par des hébergeurs qui cherchent à identifier les perspectives qui s'offrent éventuellement aux personnes qu'ils accueillent.

C'est un travail qui demande une bonne connaissance technique de la matière ...

C'est un travail exigeant. Et contrairement à ce que semble penser la personne qui nous interpelle, l'Aide aux Personnes Déplacées n'a ni les moyens financiers ni les moyens humains de proposer une aide à la survie. Mais nous avons énormément de considération pour les efforts que déploient les mouvements citoyens et nous déplorons que l'Etat les mette sous pression comme il le fait.

Tu fais allusion aux poursuites judiciaires menées à l'encontre des hébergeurs ?

Pas seulement. Maggie De Block a décidé que les « Ex-Dublinés » pour qui la Belgique est finalement devenue compétente seraient privés du droit à l'accueil. Une restriction rude pour les demandeurs d'asile concernés mais également pour les accueillants qui, après avoir offert le gîte et le couvert pendant la procédure « Dublin », ne pourraient même plus passer le relais à l'Etat pendant la procédure d'asile. La légalité de la mesure est fort douteuse et il y a



fort à parier que les tribunaux rétabliront les droits à l'accueil de cette population. Mais symboliquement, l'attitude de Maggy Deblock est lourde de sens...

Les hébergeurs seraient-ils vus comme une menace ?

Ils ne se contentent pas d'apporter une réponse humaine à des situations de détresse. Bien qu'il s'agisse d'un mouvement apolitique, ils réclament que la problématique soit abordée avec d'avantage d'humanité. 55 000 personnes suivent la page facebook de la plate-forme. Le mouvement prend de l'ampleur. Les politiques qui prônent la fermeté ne les voient donc pas d'un bon œil.

C'est en conjuguant les efforts des uns et des autres que l'on fera avancer la cause...

J'en suis convaincue. C'est en conjuguant les moyens et les compétences des uns et des autres que l'on fera émerger des solutions.

■ *Propos recueillis par Françoise Grisay*



Un ensemble de collectifs citoyens et d'associations ont rédigé une lettre ouverte adressée aux pouvoirs publics. Elle y décrit la réalité vécue par des jeunes qui traversent l'Europe et se trouvent en transit sur les aires d'autoroutes wallonnes et formule des propositions et des demandes de soutiens concrets et rapides pour que ces collectifs n'aient plus à exister.

Vous pouvez télécharger ce document sur le site : <http://www.cainamur.be/actus/905-migrant-e-s-en-transit-lettre-ouverte.html>

SIÈGE SOCIAL

Aide aux Personnes Déplacées
Rue Jean d'Outremeuse, 93/1
4020 Liège
Tél. 04/342 06 02
E-mail : administration@apdasbl.be
www.aideauxpersonnesdeplacees.be

NUMÉROS DES COMPTES :

en Belgique

Aide aux Personnes Déplacées
Rue Jean d'Outremeuse, 93/1
4020 Liège

Banque de la Poste

IBAN : BE41 0000 0756 7010
BIC : BPOTBEB1

en France

Aide aux Personnes Déplacées
Chemin Rouge de Fontaine
59650 Villeneuve d'Ascq
Crédit du Nord-Lille 2906-113342-2
FR76 3007 6029 0611 3342 0020 086
BIC : NORDFRPP

au Grand-Duché de Luxembourg

Aide aux Personnes Déplacées
Compte C.C.E. Luxembourg 1000/1457/2
IBAN : LU58 0019 1000 1457 2000
BIC : BCEELULL

En Grande Bretagne

Father Pire Fund
Camberwell Branch (206651)
P.O. BOX 270
London SE 154 RD - A/C 50361976
IBAN : GB55 BARC 2066 5150 3619 76
SWIFT BIC : BARCGB22

Formulaire d'ordre permanent

À compléter, signer et remettre à votre banque.

Je soussigné :

Nom :

Prénom :

Rue :

Numéro : Boîte : Code postal : Localité :

IBAN : - - -

souhaite soutenir les activités de l'association Aide aux Personnes Déplacées et prie mon organisme bancaire de verser mensuellement par le débit de mon compte la somme de

10 euros - 20 euros - (montant au choix).

à partir de la date suivante :/...../.....

Les dons peuvent être effectués sur le compte de :

AIDE AUX PERSONNES DEPLACEES
93, rue Jean d'outremeuse - 4020 Liège
IBAN : BE41 0000 0756 7010 - BIC : BPOTBEB1
avec en communication : "don par ordre permanent".

Date :/...../.....

Je reste libre d'interrompre ces versements à tout moment.

Signature :

SOUTENEZ-NOUS

Faites un don
ou permettez-nous
de mieux planifier
nos actions
en optant pour
un ordre permanent.

Tout don supérieur ou égal à 40€ (au total sur l'année), versé sur un compte en Belgique, donne droit à une exonération fiscale vous permettant de récupérer jusqu'à 45% du montant versé. Une attestation fiscale vous sera envoyée l'année suivante.

Vos nom et adresse ne seront jamais communiqués à des tiers. Comme le précise la loi sur la protection de la vie privée, vous pouvez à tout moment avoir accès aux informations vous concernant.

